

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA VILLE DE CAGNES-SUR-MER**

SEANCE DU 30 AVRIL 2026

**APPROUVE EN SEANCE DU 9 JUIN 2026
AFFICHE LE 10 JUIN 2026**

Le trente avril deux mille vingt-six à 10 heures 00, le conseil d'administration, convoqué le dix-sept avril deux mille vingt-six, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Madame Josiane PIRET, Vice-Présidente du CCAS.

PRÉSENTS :

Mme Josiane PIRET, Mme Isabelle UTRAGO, Mme Marie ROFIDAL, Mme Marjorie OUSSADON, Mme Florence GUILLEMOIS, Mme Margaux RAVARY, Mme Christiane CHARLES, Mme Marlène SACHELLI, Mme Michèle COUTELLE-LAFARGE, Mme Maria BRUNI, Mme Gisèle DECONINCK, Mme Martine FORTUNE.

POUVOIRS RECUS DE :

M. Bryan MASSON à Mme Josiane PIRET

ABSENTS :

/

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

M. Alain TONINI, Directeur du Centre Communal d'Action Sociale, est chargé des fonctions de secrétaire, conformément aux dispositions de l'article R123-23 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

QUORUM :

12 membres présents à l'ouverture de la séance, soit la majorité des membres sur les 13 en exercice.

* * *

Madame la Vice-Présidente déclare la séance ouverte à 10 heures 05 et procède à l'appel des présents.

* * *

Madame Margaux RAVARY « *Je tenais à m'excuser pour mon absence à la première séance. J'étais persuadée d'avoir prévenu, et j'ai vérifié pendant le dernier conseil municipal, j'ai vu que mon mail était resté en brouillon, et n'était pas parti.* »

Madame la Vice-Présidente : « *Margaux on est enchanté de t'avoir ce matin. Il s'agit donc de notre deuxième réunion et nous allons évoquer essentiellement les questions budgétaires pour l'année 2026.*

Je vous informe que cette séance est enregistrée, afin de permettre une meilleure rédaction du procès-verbal.

L'ordre du jour comporte 10 questions et des questions diverses. Vous avez tous été destinataires des rapports de présentation et de leurs annexes.

La question N° 1 concerne l'adoption du procès-verbal de la séance précédente. Tout le monde a pris connaissance du procès-verbal de la séance du 13 avril 2026, y a-t-il des questions ? » [Pas de question]. « *Je mets aux voix.* »

[Madame la Vice-Présidente procède au vote]

Le conseil d'administration, à l'unanimité des membres présents et représentés, adopte le procès-verbal de la séance du 13 avril 2026.

Madame la Vice-Présidente : « *La question N° 2 concerne l'adoption d'un règlement budgétaire et financier.*

Dans le cadre du passage à la nomenclature M57, l'adoption du règlement budgétaire et financier (RBF) est obligatoire à chaque renouvellement de mandat.

Ce document vise à clarifier l'organisation financière, sécuriser les procédures, et préciser le rôle de chaque acteur.

Ce document vous a été transmis. Avez-vous des questions ? » [Pas de question]. « *Je mets aux voix.* »

[Madame la Vice-Présidente procède au vote]

Le conseil d'administration, à l'unanimité des membres présents et représentés, adopte le projet de règlement budgétaire et financier proposé.

Madame la Vice-Présidente : « *Nous passons maintenant à la question N° 3 Budget principal du CCAS – Reprise anticipée des résultats cumulés à la clôture de l'exercice 2025 dans le budget primitif 2026.*

Les résultats 2025 sont excédentaires : 94 602,37 € pour le fonctionnement et 1 663 117,42 € pour l'investissement.

Je vous propose de reprendre ces résultats dans le budget 2026 du CCAS. Avez-vous des questions ? [Pas de question]. « *Je mets aux voix.* »

[Madame la Vice-Présidente procède au vote]

Le conseil d'administration, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de reprendre de manière anticipée les résultats cumulés de fonctionnement et d'investissement constatés à la clôture de l'exercice 2025 dans le cadre du budget primitif 2026.

Madame la Vice-Présidente : « *Question suivante, N° 4 Budget principal du CCAS : budget primitif 2026.*

Le budget 2026 s'inscrit dans la continuité du débat d'orientations budgétaires et dans la mise en œuvre de notre Analyse des Besoins Sociaux.

Il traduit une ligne claire : maintenir et renforcer notre action sociale tout en maîtrisant nos équilibres financiers.

Quelques points clés : 3 753 310 € en fonctionnement, 1 993 627,50 € en investissement, des charges de personnel maîtrisées (47 %). Une attention forte est portée à l'énergie, à l'alimentation, et aux publics les plus fragiles.

Ce budget est à la fois responsable, solidaire et structurant.

Avez-vous des questions ? »

Madame Margaux RAVARY : « *Juste une petite question, dans la partie dépenses de fonctionnement chapitre 65 autres charges de gestion courante, je vois qu'il y a une baisse de 50 000 euros à peu près, juste quelles sont les économies ? »*

Monsieur Alain TONINI : « *C'est une re ventilation des crédits. En gros dans la globalité on reste sur les mêmes montants. »*

Madame Margaux RAVARY : « *C'est ce que j'ai vu oui. Il y a que celui-là qui baisse. C'est des dépenses en moins ? En fait, qu'est-ce que sont les autres charges de gestion courante ? Qu'est-ce qui aurait diminué ? »*

Monsieur Alain TONINI : « *Au chapitre 65, on va surtout enregistrer nos aides financières, et notamment les aides financières de la commission permanente, qui, ces dernières années, ont évolué à la baisse, parce qu'on a renforcé notre service social. Il y a quelques années il comptait 3 travailleurs sociaux, et là on en a 6. Et le droit commun est mieux maîtrisé, plus sollicité, ce qui fait que l'on va plutôt s'adresser au Département, à la CAF, aux caisses de retraite en priorité, et on pousse sur la volonté de conserver l'intervention communale qu'à titre subsidiaire. Les aides financières sont aussi sous forme de chèques d'accompagnement personnalisé. Ils étaient utilisés pas mal par les services de la MSD, les services du Département pour les familles, c'était une question de facilité, de souplesse, parce que chez nous c'est facile, on fait un rapport, une petite évaluation où on accorde l'aide, et le même type d'aide existe au Département mais il implique le passage en commission, donc il y avait un mode de fonctionnement un peu confortable qui s'était instauré. Et on a rétabli, c'est-à-dire que l'on va faire l'aide primaire pendant la première semaine mais on ne s'inscrit plus dans la continuité. On demande à ce que le travailleur social s'adresse au Département pour la continuité de l'aide. C'est des points essentiels où on a reventilé, mais on est resté dans le même volume globalement. »*

Madame Margaux RAVARY : « *Donc on ne le comprend pas comme une baisse des aides mais uniquement pour celles qui doivent être faites. »*

Monsieur Alain TONINI : « *Une meilleure appropriation. »*

Madame Josiane PIRET : « *En fait moi j'en suis vraiment témoin, parce que j'étais au CCAS pendant 2 mandats, et on avait vraiment beaucoup plus d'aides permanentes, on appelait moins au Département et tout ça. Donc c'est une belle économie je veux dire, ça a été bien orienté. »*

Monsieur Alain TONINI : « *Et ce n'est pas au détriment des demandeurs, parce qu'ils sont quand même accompagnés. »*

Madame Margaux RAVARY : « *En fait c'est mieux pour le CCAS parce que vous reventilez.* »

Madame Josiane PIRET : « *Voilà c'est toujours bien accompagné, et vous touchez juste l'observation que j'ai faite à Alain, j'ai dit mais c'est vrai qu'en commission permanente il n'y a plus trop d'aide donc ça a évolué d'une belle façon normalement.* »

Madame Margaux RAVARY : « *Merci.* »

[Madame la Vice-Présidente procède au vote]

Le conseil d'administration, à l'unanimité des membres présents et représentés, adopte le budget primitif 2026 présenté.

Madame la Vice-Présidente : « *La question N° 5 concerne le budget prévisionnel de la Résidence-Autonomie « La Fraternelle*

Conformément aux dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M22, le Conseil d'Administration a procédé à l'examen des propositions budgétaires le 15 octobre 2025.

Le Département des Alpes-Maritimes nous a communiqué, par courrier du 30 janvier 2026, les orientations budgétaires retenues ainsi que les tarifs hébergements pour l'année 2026.

Un prix de journée à 21,16 € contre 21,50 € demandé.

Le budget a donc été ajusté, avec une légère évolution tarifaire.

Une subvention du budget principal de 88 062 € permet le maintien de l'équilibre budgétaire.

Avez-vous des questions ? » [Pas de question]. « *Je mets aux voix.* »

[Madame la Vice-Présidente procède au vote]

Le conseil d'administration, à l'unanimité des membres présents et représentés, adopte le budget prévisionnel 2026 présenté.

Madame la Vice-Présidente : « *Question suivante N° 6 Budget 2026 du service autonomie à domicile.*

Ce budget est également soumis aux dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M22, et donc le Conseil d'Administration a procédé à l'examen des propositions budgétaires le 15 octobre 2025.

Le prix d'heure d'aide-ménagère au titre l'Allocation Personnalisée d'Autonomie a été fixée par le Département des Alpes-Maritimes à 25 € (24,58 € en 2025). ?

Quelques modifications ont été apportées par rapport aux propositions budgétaires examinées précédemment.

Ici aussi, une subvention du budget principal de 153 200 € permet le maintien de l'équilibre budgétaire.

Ces budgets traduisent une priorité forte : permettre à chacun de vivre dignement chez soi le plus longtemps possible.

Avez-vous des questions ? » [Pas de question]. « *Je mets aux voix.* »

[Madame la Vice-Présidente procède au vote]

Le conseil d'administration, à l'unanimité des membres présents et représentés, adopte le budget prévisionnel 2026 présenté.

Madame la Vice-Présidente : « *Passons maintenant à la question N° 7 « l'adoption du règlement intérieur du Conseil de la Vie Sociale de la Résidence autonomie La Fraternelle »* »

Le Conseil de la Vie Sociale (CVS) a été créé par décision du Conseil d'Administration le 25 mars 2009, afin d'associer les personnes accueillies au fonctionnement de la résidence.

Le CVS est au service des usagers. Il est obligatoirement consulté sur l'élaboration et la modification du projet d'établissement, du règlement de fonctionnement et du livret d'accueil.

Il donne aussi son avis, et peut faire des propositions, sur toute question intéressant la vie et le fonctionnement de la résidence, comme par exemple :

- *la démarche qualité*
- *l'organisation intérieure et la vie quotidienne*
- *les activités, l'animation socioculturelle*
- *l'ensemble des projets de travaux et d'équipement*

Son fonctionnement est régi par un règlement intérieur qui vous a été transmis et que je vous propose d'adopter.

Avez-vous des questions ? » [Pas de question]. « *Je mets aux voix.* »

[Madame la Vice-Présidente procède au vote]

Le conseil d'administration, à l'unanimité des membres présents et représentés, adopte le règlement intérieur du conseil de la vie sociale présenté.

Madame la Vice-Présidente : « *Question N° 8 « Conseil de la Vie Sociale : désignation du représentant de la collectivité.* »

Le règlement intérieur du CVS que nous venons d'adopter prévoit :

- *deux à quatre représentants des personnes accueillies*
- *un représentant du personnel*
- *un représentant de l'organisme gestionnaire*
- *le Directeur du CCAS par voix consultative*

Je vous propose de désigner Mme Josiane PIRET, moi-même, en qualité de représentant du CCAS, gestionnaire de la résidence, pour siéger au sein du Conseil de la Vie Sociale.

Avez-vous des questions ? » [Pas de question]. « *Je mets aux voix.* »

[Madame la Vice-Présidente procède au vote]

Le conseil d'administration, à l'unanimité des membres présents et représentés, désigne Madame Josiane PIRET comme représentant du CCAS, organisme gestionnaire.

Madame Isabelle UTRAGO : « *J'ai failli voter contre..... Non je plaisante, prenez-le comme une blague. Je la connais depuis tellement longtemps.* »

Madame Josiane PIRET : « *Tu as confiance en moi.* »

Madame Isabelle UTRAGO : « *Ah oui totalement.* »

Madame la Vice-Présidente : « *Pour la question N° 9 Service Autonomie à Domicile : Adoption du projet d'établissement,*

Le Code de l'Action Sociale et des Familles pose l'obligation d'élaborer et de réviser régulièrement un projet de service pour les services sociaux ou médico-sociaux.

Le projet de service définit ses objectifs en matière de coordination de coopération et d'évaluation des activités et de la qualité des prestations, ainsi que ses modalités d'organisation et de fonctionnement. ».

Ce projet est essentiel, il fixe notre cap pour les 6 prochaines années, dans un contexte de transformation du secteur. Et il renforce la qualité, la coordination, et le sens de l'action des équipes.

Je vous propose d'adopter le projet de service du Service Autonomie à Domicile du CCAS et ses annexes qui ont été jointes au rapport.

Avez-vous des questions ? » [Pas de question]. « *Je mets aux voix.* »

[Madame la Vice-Présidente procède au vote]

Le conseil d'administration, à l'unanimité des membres présents et représentés, adopte le projet de service du service autonomie à domicile proposé et l'ensemble des annexes présentées.

Madame la Vice-Présidente : « *Et pour la question N° 10, c'est la meilleure ! Programmation d'activités et participation financière laissée à la charge des usagers,*

Le règlement intérieur du service animation prévoit notamment la mise en place de manifestations destinées à favoriser les contacts et les échanges entre les personnes retraitées ou handicapées.

La nature de ces activités, notamment les sorties touristiques et culturelles, et plus particulièrement les différents spectacles proposés dans notre région, dépend d'un calendrier touristique qu'il est souvent difficile de connaître à l'avance avec précision.

Parmi l'offre actuelle d'animations, il est proposé les sorties suivantes :

➤ *Dimanche 7 juin 2026 : Concert « Génération Céline, 4 voix pour une légende »
12 € pour les Cagnois et les résidents hors commune*

➤ *Lundi 8 juin 2026 : Marathon de la danse au Casino Terrazur
20 € pour les Cagnois et 25 € pour les résidents hors commune*

➤ *Mercredi 24 juin 2026 : Journée à Breil sur Roya
62 € pour les Cagnois et 64 € pour les résidents hors commune*

Je vous propose donc de retenir ces destinations et ces tarifs proposés.

Avez-vous des questions ? » [Pas de question]. « *Je mets aux voix.* »

[Madame la Vice-Présidente procède au vote]

Le conseil d'administration, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de retenir l'ensemble de ces destinations ainsi que les tarifs proposés.

Madame la Vice-Présidente : « *Il est temps de passer aux questions diverses et tout d'abord au rapport d'activité 2025.*

Il est présenté dans sa forme développée et une synthèse des chiffres clés est également proposée.

En matière de chiffre on peut citer les près de 14 000 personnes qui sont passées à l'accueil général du CCAS. Les 57 000 repas livrés à domicile, ou encore 427 personnes accompagnées dans leur inclusion numérique, 176 logements sociaux attribués et il y en a bien d'autres que l'on découvre à la lecture du rapport.

Mais au CCAS ce ne sont pas seulement des chiffres, ce sont des vies stabilisées, des dignités préservées, des parcours sécurisés.

Je tiens ici à saluer le travail des agents du CCAS. Leur engagement quotidien, discret, exigeant, est l'un des plus beaux visages de notre service public local. ET j'ai pu le constater en revenant ici.

Ils incarnent ce que j'ai toujours cru : qu'une ville ne se juge pas seulement à ses projets ou à ses réalisations visibles, mais à la façon dont elle prend soin de ses habitants les plus vulnérables.

C'est à ce titre que j'ai décidé d'abonder de 80 000 euros la subvention allouée au CCAS afin de donner les moyens à cette solidarité d'opérer.

La solidarité n'est pas une option. Elle est le fondement d'une ville qui se respecte.

Ce rapport ne donne pas lieu à un vote, avez-vous des questions, des remarques, des suggestions ? » [Pas de question].

Madame la Vice-Présidente : « *Dernier point à l'ordre du jour, la question d'information relative à l'évaluation de la qualité des prestations du service autonomie à domicile*

Le service autonomie à domicile a été évalué pendant deux jours les 24 et 25 février dernier :

Le service a obtenu une note globale : 3,10 / 4

Un bon niveau, reconnu à l'échelle départementale.

Des points forts : le respect des droits, la gestion des réclamations, une organisation structurée.

Des axes d'amélioration identifiés : la formalisation de certaines pratiques, la gestion des événements indésirables.

Un plan d'action est d'ores et déjà engagé pour l'amélioration continue de la qualité.

Ce rapport ne donne pas lieu à un vote, avez-vous des questions, des remarques, des suggestions ? »

Madame Marlène SACCHELLI : « *Vous avez un logiciel pour gérer les événements indésirables ?* »

Monsieur Alain TONINI : « *Non, pour l'instant on le traite sur des fichiers Excel. Vous en avez un ?* »

Madame Marlène SACCHELLI : « *Pour le suivi de la qualité, des événements indésirables, des plans d'action, on a AGEVAL, qui est un très bon outil.* »

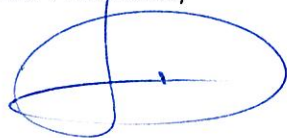
Monsieur Alain TONINI : « AGEVAL, c'est un outil qui est beaucoup utilisé, on va peut-être y passer. »

Madame Josiane PIRET : « Et ben vous voyez je vous remercie de votre participation, ça apporte toujours quelque chose.

*Je vous remercie de votre participation et déclare la séance levée.
Et pour les membres de la commission d'appels d'offres, je vous remercie de bien vouloir rester pour la désignation des membres des groupements de commande passés avec la ville et la caisse des écoles. Il s'agit de Mesdames PIRET, UTRAGO, ROFIDAL, OUSSADON, GUILLEMOIS et RAVARY. »*

La séance est levée à 10h20.

Pour le Maire, Président,
Et par délégation,
La Vice-Présidente,



Josiane PIRET



Le secrétaire de séance,



Alain TONINI